

# Le Centre d'Action Liturgique et Musicale

Le Centre a pour objectif de former aux « métiers de la liturgie ».

A cette fin, il n'entend pas dispenser seulement une formation technique, mais aussi théologique, spirituelle et pastorale.

Il a pour mission d'offrir aux communautés du diocèse de Strasbourg des musiciens qui soient de véritables personnes-ressource capables de servir la vie des communautés.

Il s'organise autour de trois pôles :

- Le département ORGUE (anciennement École d'Orgue Diocésaine),
- Le département VOIX,
- Le département INITIATIVES PEDAGOGIQUES.

Son fonctionnement fait appel à des crédits d'études (CE), sur le modèle ECTS des universités européennes. 1 crédit d'étude correspond à un 1 cours effectif (50 minutes ou 1h pleine). L'étudiant est donc appelé à totaliser un certain nombre de CE qui vaudra validation des acquis.

Chaque cycle est validé par un examen.

**Un enseignement pratique et individuel avec des professeurs formés et motivés. Une formation liturgique, pastorale et théologique pour élargir ses horizons, partager et apprendre en Église.**

L'ensemble du parcours peut être sanctionné par un examen donnant accès aux diplômes DOL (Diplôme d'Organiste Liturgique) ou DCL (Diplôme de Chantre Liturgique).

## ● Département ORGUE

pour apprendre à accompagner, improviser, jouer du répertoire ...

## ● Département VOIX

pour apprendre à diriger une assemblée, un chœur ; pour guider une psalmodie ; connaître le répertoire liturgique, sacré ...

## ● Département INITIATIVES PEDAGOGIQUES

propositions ou aides ponctuelles, favorisant la promotion de la musique sacrée.

**Début des cours : septembre / octobre**

## DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION

Monsieur / Madame

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal.....

Ville.....

Téléphone .....

Courriel .....

souhaiterais recevoir un dossier d'inscription au Centre d'Action Liturgique et Musicale.

Je m'intéresse au département

Orgue

Voix

Initiatives pédagogiques

Date

Signature



## ECOLAGE

Les élèves régleront leur écolage au CALM sauf pour ceux qui dépendent d'une école de musique.

- L'**écolage** sera de :
  - pour un jeune de moins de 25 ans, 230 € / trimestre avec la formule « Cours hebdomadaire »
  - 115 € / trimestre avec la formule « Cours par quinzaine »
  - + 15 € de frais de dossier
  - pour un adulte, 260 € / trimestre avec la formule « Cours hebdomadaire »
  - 130 € / trimestre avec la formule « Cours par quinzaine »
  - + 15 € de frais de dossier
- Pour les **élèves inscrits en école de musique**, et dont le professeur d'orgue fait partie du CALM, règlement à l'école de musique concertée + 50 € / année au CALM.
- **Cours ponctuel** (hors formule), le cours personnalisé sera facturé 45 €.
- Subventionnement : 25 % pour ceux qui peuvent justifier d'un service ecclésial (formulaire à demander)

## ENSEIGNANTS

### • Département **ORGUE**

Responsable : Père Michel STEINMETZ  
Marc BAUMANN - Antoine BENDER - Gabriel CHAPOUILLY - Mathieu FREYBURGER - Christian KLIPFEL - Simon PRUNET FOCH - Damien SIMON - Bruno SOUCAILLE

### • Département **VOIX**

Responsable : Père Michel STEINMETZ  
Marie SAINT-MARTIN BAUMGARTNER - Claudine MORGENTHALER

### Renseignements

Service de Liturgie, Musique et Art sacré,  
15 rue des écrivains 67000 Strasbourg

03 88 21 24 46

[calm@union-sainte-cecile.org](mailto:calm@union-sainte-cecile.org)



**CALM**  
**Centre**  
**d'Action**  
**Liturgique**  
**et Musicale**